1. PRESENTATION DE LA MISSION

Objectif

Ce rapport présente les résultats du diagnostic de qualité de l'air extérieur en limite de propriété de votre établissement selon le contrat référencé 1612EL7P1000024.

. Les mesures ont été réalisées à la demande de RODIRGUEZ YATCHSLes polluants à rechercher ont été définis par Olivier DUVEAU – Société SOCOTEC, à partir des Fiches Données Sécurité des produits utilisés sur le site. Ces fiches ont été transmises à SOCOTEC par RODRIGUEZ YATCHS.

Etablissement

RODRIGUEZ YATCHS
Le Golfe JUAN (06)

Equipes ayant réalisées les mesures

Les prélèvements ont été réalisés par Olivier DUVEAU.
Les analyses ont été sous-traitées au laboratoire Eurofins. Le rapport d'analyse référencé $17^{E}015452$ est disponible sur demande.

Date d'intervention

Du 13 au 17 Février 2017

Conditions Météorologiques

Fort vent est les 13 et 14 février.
Vent d'est faible du 15 au 17 février.

Emplacement des points de mesure :

Tous les points sont situés en limite de propriété.

Point 1 : Au Nord du site, à gauche du portail en entrant.
Point 2 : A l'Est du site, au milieu de la limite de propriété
Point 3 : A l'Ouest du site, au milieu de la limite de propriété.

Ces points sont repérés sur le plan ci-dessous :

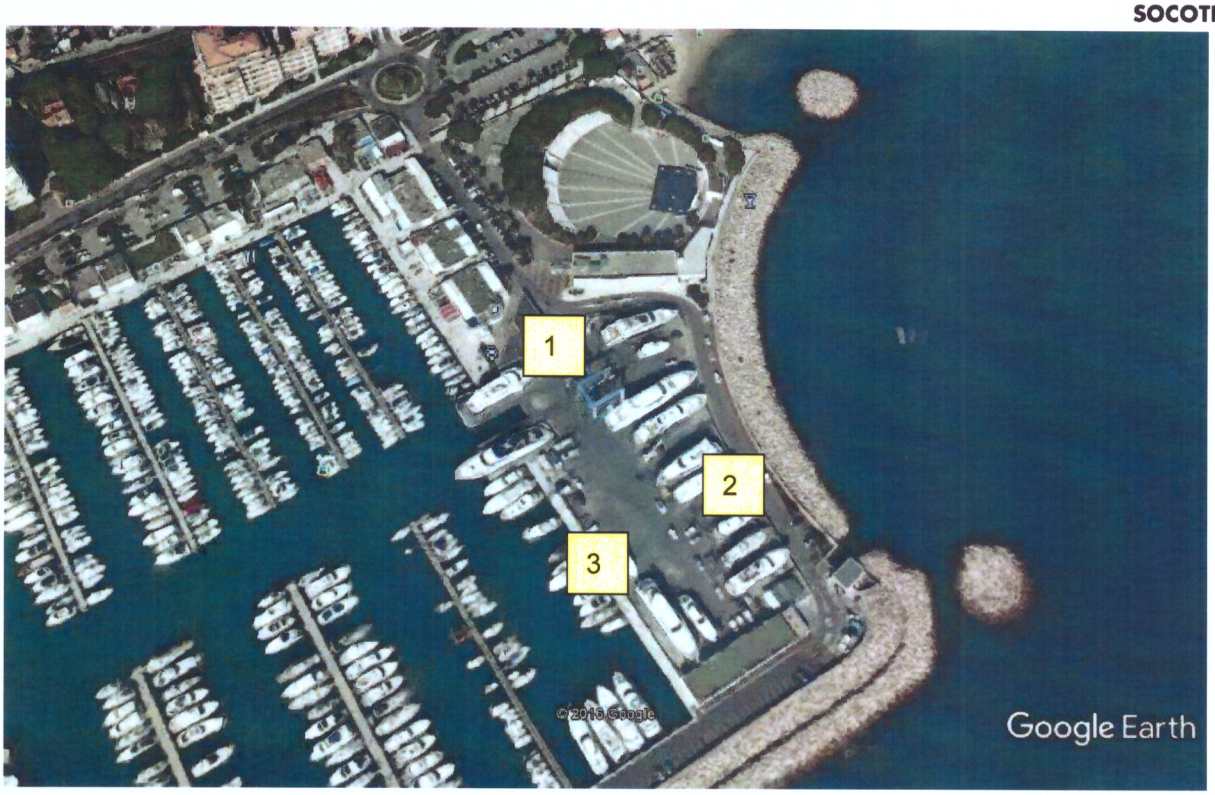

ACTIVITE sur le SITE :

Activité importante sur le site pendant le mesurage avec des activité de ponçage, sablage et peinture.
Nombreuses équipes sur les différents bateaux en rénovation.

2. RESULTATS DES MESURES

Le tableau ci-dessous fournit les résultats des mesures.
Les résultats détaillés de chaque essai sont disponibles en annexe.

Mesures des Composés Organiques Volatils présents sur les supports :

Point Nord

Concentrations recherchées						
Agent chimique	toluène	1,2,4-triméthylbenzène	m+p xylènes	o-xylène	Acétate de n Butyl	Formaldéhyde
Localisation	NORD					
Concentration (µg/m^3)	14.30	8.50	24.20	6.80	100.00	1.78
Incertitude (µg/m^3)	4	2.4	6.8	1.9	28	0.35
Valeur de référence (µg/m^3)	300	1000	200	200	/	30
Type de valeur de référence	[4] VG INDEX 2005	[5] CLI ANSES (correspond à la VLEP 8h avec un facteur de sécurité de 100)	[5] CLI ANSES	[4] VG INDEX 2005		VGAI

Point Est

Concentrations recherchées					
Agent chimique	toluène	1,2,4-triméthylbenzène	m+p xylènes	o-xylène	Formaldéhyde
Localisation	EST				
Concentration (µg/m^3)	8.60	74.00	146.00	49.00	2.49
Incertitude (µg/m^3)	2.4	21	41	14	0.49
Valeur de référence (µg/m^3)	300	1000	200	200	30
Type de valeur de référence	[4] VG INDEX 2005	[5] CLI ANSES (correspond à la VLEP 8h avec un facteur de sécurité de 100)	[5] CLI ANSES	[4] VG INDEX 2005	VGAI

Concentrations recherchées		
Agent chimique	ethylbenzène	Acétone
Localisation	EST	
Concentration (µg/m^3)	36.00	9.10
Incertitude (µg/m^3)	10	2.6
Valeur de référence (µg/m^3)	22000	/
Type de valeur de référence	[6] VTR OMS	

Point Ouest

Concentrations recherchées				
Agent chimique	toluène	1,2,4-triméthylbenzène	Acététe d'Ethyle	Formaldéhyde
Localisation	OUEST			
Concentration (µg/m^3)	11.20	8.50	40.00	2.67
Incertitude (µg/m^3)	3.2	2.4	11	0.53
Valeur de référence (µg/m^3)	300	1000	/	30
Type de valeur de référence	[4] VG INDEX 2005	[5] CLI ANSES (correspond à la VLEP 8h avec un facteur de sécurité		VGAI

Mesures de Poussières Alvéolaires et Silice Cristallines :

Prélèvement n°		1	2	3
type de prélèvement		à poste fixe	à poste fixe	à poste fixe
poste		NORD	EST	OUEST
VLEP (mg/m^3)	poussières alvéolaires totales	< 0.106	< 0.104	< 0.101
5	poussières alvéolaires non silicogènes	< 0.085	< 0.070	< 0.061
0.1	quartz	0.018	0.032	0.037
0.05	cristobalite	< 0.003	< 0.003	< 0.003
0.05	tridymite	0.000	0.000	0.000

3. DIAGNOSTIC

3.1 Sources des valeurs de référence retenues

Les valeurs mesurées sont comparées aux valeurs de référence suivantes par ordre décroissant de priorité :

- les **valeurs guide pour l'air intérieur** définies à l'article R221-29 du **code de l'environnement** [1] ;
  valeur-guide pour l'air intérieur = niveau de concentration de polluants dans l'air intérieur fixé, pour un espace clos donné, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné
  Nota : Des valeurs réglementaires (applicables pour certains ERP) pour laquelle des investigations complémentaires doivent être menées existent pour le benzène, le formaldéhyde et le tetrachloroéthylène. Elles sont données à titre indicatif [1bis].
- les **valeurs repères** d'aide à la gestion définies par le **HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique)** et concernant l'air des espaces clos [2] :
  - **valeur repère** de qualité de l'air : elle vise à protéger des effets sanitaires.
    La valeur repère de qualité de l'air intérieur est la concentration d'un polluant au-dessus de laquelle des actions spécifiques doivent être entreprises pour rechercher les sources de pollution et réduire leur impact. Lorsqu'elle est supérieure à la VGAI de l'Anses, elle peut être considérée comme la teneur maximale du polluant en cause pour une qualité de l'air provisoirement acceptable dans les conditions d'occupation régulière d'un local destiné à l'habitation ou l'accueil du public. Elle doit ensuite évoluer au fil des années vers la VGAI, ce qui implique un effort constant d'amélioration sur le long terme.
  - **valeur d'action rapide** : elle déclenche la mise en œuvre d'actions correctives pour abaisser la concentration dans les bâtiments sous la valeur repère dans un délai de moins de six mois ;
    La valeur d'action rapide correspond à une concentration telle que des actions sont nécessaires à court terme afin d'identifier les sources de pollution, de les neutraliser et d'atteindre rapidement la valeur repère de qualité de l'air intérieur.
- les **valeurs guides de qualité de l'air intérieur établies par l'ANSES** (Agence Nationale de SEcurité Sanitaire) définies pour un effet long terme [3] ;
- les **valeurs guides de qualité de l'air intérieur internationales** (européennes ou émanant de l'Organisation Mondiale de la Santé) définies pour un effet long terme et diffusées par l'OQAI (Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur) [4] ;
- les **Concentrations Limites d'Intérêt** (CLI), établies par l'ANSES. Elles ont pour objectif de prévenir la survenue d'effets sanitaires lors d'une exposition long terme, à des émissions de matériaux de construction et de décoration [5].
- les **VTR (Valeurs Toxicologiques de Référence)**, choisies selon la note d'information du ministère en charge de l'environnement du 31 octobre 2014 (choix des VTR définies pour une exposition chronique par inhalation - effets toxiques sans seuil et avec seuil) :
  - valeur de l'ANSES [5],
  - à défaut, valeur la plus récente parmi US-EPA / ATSDR / OMS [6],
  - à défaut, valeur la plus récente parmi SANTE CANADA / RIVM / OEHHA / EFSA [7] ;
- **VTR chronique issue du groupe de travail TPHCWG** (total petroleum hydrocarbon criteria working group), pour le n-décane et le n-undécane [8].
- les concentrations mesurées dans des environnements similaires.

- Les Valeurs limites d'exposition professionnelles pour les poussières alvéolaires et Silcie.
-

3.2 Comparaison des résultats de mesures aux valeurs de référence

Pour votre établissement, les résultats sont les suivants :

Les valeurs mesurées sont inférieures aux valeurs limites prises en compte.

Olivier DUVEAU
Responsable Activité Mesures.

ANNEXE 5.2

SOCOTEC AGENCE DES ALPES-MARITIMES
1375, Route des Dolines BP 172
06 903 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX
tél. : (33).4.92.96.85.00
fax : (33).4.92.96.85.48
E-mail : marion.mottier@socotec.com

AFFAIRE	DOCUMENT	DESTINATAIRES
1612214A0000002	214A0/16/2248	SAS RODRIGUEZ YACHTS

AVIS TECHNIQUE

AVIS TECHNIQUE SUR LE COMPORTEMENT AU FEU DU LOCAL STOCKAGE

SAS RODRIGUEZ YACHTS
06 – GOLFE JUAN

REV.	DATE	DESCRIPTION	REDIGE PAR
0	09/01/2017	RAPPORT DE VISITE SUR SITE	M MOTTIER

CONTENU DU RAPPORT

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MISSION 3
DEMANDEUR 3
ETABLISSEMENT CONCERNE 3
OUVRAGE CONCERNE 3
OBJET DE LA MISSION 3
DOMAINE D'INTERVENTION OU FONCTION CONCERNES 3
REFERENTIEL 3
MOYENS 3
DOCUMENTS REMIS A SOCOTEC 3
CONDITIONS D'INTERVENTION 3
OBJET 4
DESCRIPTION 4
AVIS ET CONCLUSION 7

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MISSION

DEMANDEUR

- SAS RODRIGUEZ YACHTS

ETABLISSEMENT CONCERNE

- Chantier Naval RODRIGUEZ YACHT à GOLFE JUAN

OUVRAGE CONCERNE

- Local stockage peinture (140Kg) et acide chlorhydrique (1t).

OBJET DE LA MISSION

- 1 visite.
- 1 rapport.

DOMAINE D'INTERVENTION OU FONCTION CONCERNES

- Comportement au feu des parois du local stockage.

REFERENTIEL

- Règlement de sécurité incendie et arrêtés en vigueurs

MOYENS

☒ Examen visuel limité aux parties directement accessibles.
☐ Essais.
☐ Autres.

DOCUMENTS REMIS A SOCOTEC

Néant

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Suivant CG-AT-100-1-09

OBJET

Nous avons réalisé une visite sur site le 08/12/2016 en compagnie de la responsable du site du chantier naval de la SAS Rodriguez Yachts

DESCRIPTION

1) Implantation.

Le bâtiment sujet du présent rapport est situé au 100 Avenue des Frères Roustan à VALLAURIS GOLFE JUAN.

Il s'agit d'un bâtiment isolé de tous tiers, hormis une petite partie du bâtiment utilisé pour abriter des sanitaires public.

Le bâtiment est de forme rectangulaire, en simple RDC, implanté à la limite de l'emprise du chantier naval, en mitoyenneté de la route le long de la digue.

2) Etat des lieux

❖ Clos couvert du bâtiment

Le bâtiment est constitué d'une ossature métallique avec façade en bardage simple peau métallique.
La couverture est constituée de bac acier étanché.
La dalle basse est en béton.

Les menuiseries extérieures, métalliques, sont condamnées façade arrière :
- Pour les portes fermées à clé, il y a également du mobilier devant côté intérieur
- Pour les fenêtres des barreaudages extérieurs ont été mis en place.

❖ Distribution et dispositions constructive de l'établissement

L'accès principal à l'établissement se fait par la zone couverte centrale, depuis laquelle il y une distribution de part et d'autre du bâtiment.

D'un côté une porte sans résistance au feu particulière, qui mène à un couloir desservant l'atelier plomberie, la zone vestiaire et coin repas, puis la zone bureau.

De l'autre côté une porte sans résistance au feu particulière mène à une réserve.
Puis au fond de cette aile de bâtiment, on trouve un atelier mécanique avec accès direct depuis la façade extérieur.

En partie centrale du bâtiment, le local stockage peinture et produits dangereux

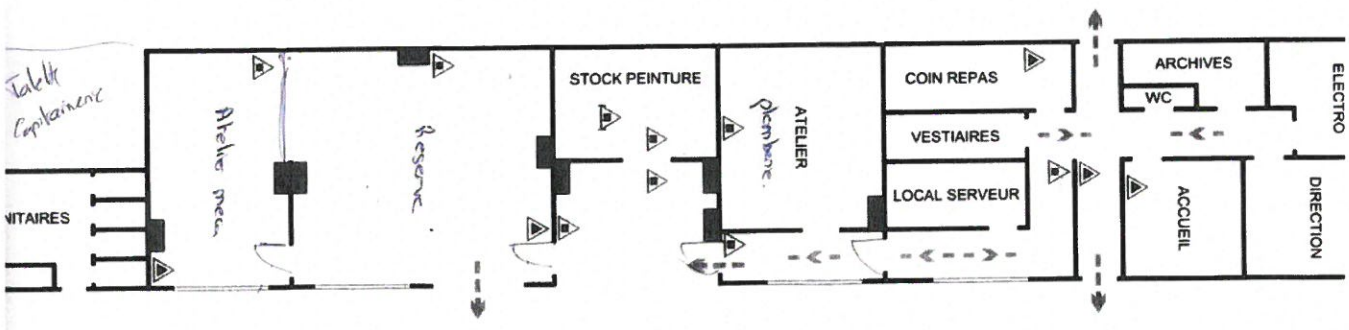

Les cloisons autour de l'accès sont en maçonnerie d'agglo toute hauteur.
De même l'atelier mécanique et l'atelier plomberie sont entourés de cloison en maçonnerie d'agglo toute hauteur.

❖ Dispositions constructives du local stockage

Le local stockage est séparé de la zone accueil par une simple paroi en contreplaqué et une porte grillagé.

Les murs de côté sont en maçonnerie d'agglo toute hauteur comme indiqué plus haut.
La façade arrière est en bardage métallique avec 2 portes condamnées.
Le plafond est réalisé par un plancher léger en contreplaqué sur poutrelles métalliques, faisant office de mezzanine non accessible, qui est en liaison directe avec l'extérieur au droit de la zone accès.

Le sol du local est en béton sans seuil surélevé.
Le local est ventilé par une extraction en façade et une extraction haute, à fonctionnement mécanique.

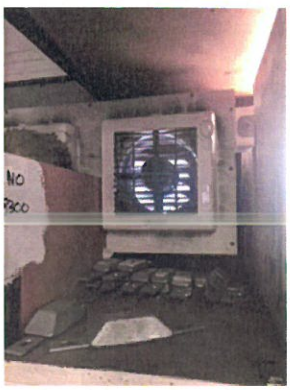
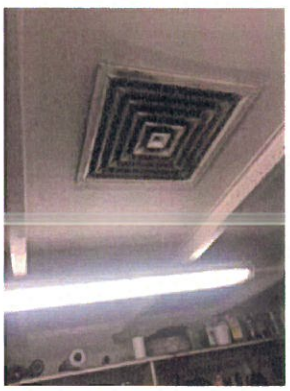

AVIS ET CONCLUSION

➢ Avis sur le comportement au feu

L'ossature n'a aucune stabilité au feu
Le plancher haut n'a aucune résistance au feu
Les murs extérieurs n'ont aucune résistance au feu, hormis les murs en maçonnerie d'agglo.
La porte n'a aucune résistance au feu.
Absence d'exutoire de fumée.
Absence de rétention

L'Ingénieur chargé de l'Affaire,

Marion MOTTIER.